

À afficher 13 février 2019 au 13 mars 2019 inclus
en vertu des articles L.2121-25, L.2131-1 et R.2121-11
du Code général des collectivités territoriales

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 6 février 2019

PROCES VERBAL

Nombre de membres composant le Conseil : 55

| À l'ouverture | De la question n°1 à n°3 | A la question n°4 | De la question n°5 à n°6 | A partir de la question n°7 |
|---------------|--------------------------|-------------------|--------------------------|-----------------------------|
| Présents : 43 | Présents : 42 | Présents : 40 | Présents : 37 | Présents : 36 |
| Pouvoirs : 11 | Pouvoirs : 11 | Pouvoirs : 3 | Pouvoirs : 13 | Pouvoirs : 13 |
| Absents : 1 | Absents : 2 | Absents : 2 | Absents : 5 | Absents : 6 |

L'an deux mille dix-neuf à 19h00 les membres du Conseil municipal se sont réunis en séance publique Salle des fêtes de l'Hôtel de Ville sur convocation en date du 30 janvier 2019, transmise le 31 janvier 2019.

Installation de Monsieur Mohamed ABDOULBAKI dans ses fonctions de Conseiller municipal

Monsieur Nordine RAHMANI a fait le choix de mettre fin à ses fonctions de Conseiller municipal. Conformément à l'article L.2121-4 du Code général des collectivités territoriales, il a fait connaître cette décision à Monsieur le Maire par courrier remis en mains propres lors de la séance du Conseil municipal du 12 décembre 2018.

Conformément à l'article L.270 du Code électoral, le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le Conseiller municipal démissionnaire élu sur cette liste dont le siège devient vacant.

En conséquence, compte tenu du résultat des élections municipales qui se sont déroulées les 23 et 30 mars 2014 et conformément à l'article L.270 du Code électoral, Monsieur Mohamed ABDOULBAKI, a été convoqué à la présente séance le 31 janvier 2019 et il est installé dans ses fonctions de Conseiller municipal.

Le tableau du Conseil municipal sera mis à jour en conséquence à l'issue de cette installation.

Installation de Monsieur Mohand (Ouali) LALAM dans ses fonctions de Conseiller municipal

Monsieur Axel NORBELLY a fait le choix de mettre fin à ses fonctions de Conseiller municipal. Conformément à l'article L.2121-4 du Code général des collectivités territoriales, il a fait connaître cette décision à Monsieur le Maire par courrier porté à la connaissance de ce dernier le 24 janvier 2019.

Conformément à l'article L.270 du Code électoral, le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le Conseiller municipal démissionnaire élu sur cette liste dont le siège devient vacant. En conséquence, compte tenu du résultat des élections municipales qui se sont déroulées les 23 et 30 mars 2014, Madame Julie GAUVAIN, candidate suivante sur la liste « Ma Ville J'y Crois » est devenue Conseillère municipale à la date du 24 janvier 2019. Cependant, Madame GAUVAIN a fait part à Monsieur le Maire, par courrier porté à sa connaissance le 28 janvier 2019, de son choix de ne pas exercer ses nouvelles fonctions.

Aussi, Monsieur Ouali (Mohand) LALAM, candidat suivant sur la même liste, est devenu Conseiller municipal à la date du 28 janvier 2019. En conséquence, et conformément à l'article L.270 du Code électoral, Monsieur Ouali LALAM, a été convoqué à la présente séance le 31 janvier 2019 et il est installé dans ses fonctions de Conseiller municipal.

Le tableau du Conseil municipal sera mis à jour en conséquence à l'issue de cette installation.

Présents : M. BESSAC, Mme. ATTIA, M. BEDREDDINE, Mme CREACHCADEC, Mme KEITA, M. LAMARCHE, Mme LHERMET, Mme LORCA, M. NEGRE jusqu'à la question n°6, M. VIGNERON, Mme BONNEAU, Mme LESCURE, M. MARIELLE, Mme YONIS, M. DUFRICHE-SOILIHI jusqu'à la question n°3, Mme HEUGAS, Mme ALPHONSE, M. ZRIOUI, M. BARRY, Mme CASALASPRO, Mme PILON, M. ROBEL, M. ABRAHAMS, M. BOISSIER, Mme LARZILLIERE jusqu'à la question n°3, Mme GHERCHANOC, Mme ASSOULINE, M. STERN, Mme MENHOUDJ, Mme BERNHARDT, Mme RUIZ, M. VILLENEUVE jusqu'à la question n°4, Mme KEISER, Mme GUERFI, M. MAMADOU, Mme FANTUZZI, Mme VIPREY, M. BEN GHANEM jusqu'à la question n°4, Mme TRAORE jusqu'à la question n°4, Mme MAZE, Mme CLASTRES, M. ABDOULBAKI.

Procurations : M. Stéphan BELTRAN à Mme Dominique ATTIA, M. Gaylord LE CHEQUER à Mme Danièle CREACHCADEC, Mme Dorothée VILLEMAUX à M. Florian VIGNERON, M. Frédéric MOLOSSI à Mme Michelle BONNEAU, M. Tarek REZIG à M. Bruno MARIELLE, M. Ibrahim DUFRICHE-SOILIHI à Mme Mireille ALPHONSE à compter de la question n°4, Mme Véronique BOURDAIS à Mme Anne-Marie HEUGAS, M. Djamel LEGHMIZI à M. Rachid ZRIOUI, Mme Claire COMPAIN à M. Bassirou BARRY, M. Nabil RABHI à M. Gilles ROBEL, Mme Capucine LARZILLIERE à M. Laurent ABRAHAMS compter de la question n°4, Mme Marie DEBUYST à Mme Olga RUIZ, M. Alexandre TUAILLON à Mme Mouna VIPREY.

Absents : M. NIZARD, M. LALAM à compter de la question n°1, M. BEN GHANEM à compter de la question n°5, Mme TRAORE à compter de la question n°5, M. VILLENEUVE à compter de la question n°5, M. NEGRE à compter de la question n°7.

Les membres présents forment la majorité des Conseillers municipaux en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution des articles L.2121-17, 20 et 21 du Code général des collectivités territoriales.

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé en conformité avec l'article L.2121-15 de ce même code à l'élection pour la présente session d'un secrétaire au sein du Conseil :

À la majorité des voix, Madame Monique CLASTRES-MEHEUX a été désignée pour remplir ces fonctions et les a acceptées.

Ces formalités remplies, sous la présidence de Monsieur le Maire, la séance est ouverte à 19h12.

APPROBATION DE PROCES VERBAL

Séance du 12 décembre 2018

Concernant la délibération DEL20181212_2 relative à la sectorisation scolaire pour la rentrée de septembre 2019 du fait de la création d'un secteur d'affectation pour le nouveau groupe scolaire situé rue de Stalingrad, Mesdames Murielle MAZE et Monique CLASTRES-MEHEUX n'ont pas voté pour, mais contre.

Concernant la délibération DEL20181212_50 relative à l'autorisation d'ouverture par anticipation de crédits d'investissement 2019 avant le vote du Budget Primitif 2019, Mesdames Murielle MAZE et Monique CLASTRES-MEHEUX ne se sont pas abstenues, mais ont voté contre.

Concernant la délibération DEL20181212_65.1 relative au Vœu concernant la Corniche des Forts, Monsieur Gaylord LE CHEQUER n'a pas voté pour, mais s'est abstenu.

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

Le procès-verbal de la séance du 12 décembre 2018 ainsi rectifié est approuvé.

DEROULEMENT DE SEANCE

Interruption de séance à 19h23 pour prise de parole des représentants des enseignants et parents d'élèves des écoles maternelles et élémentaires, des collèges et lycées de Montreuil et de Bagnolet.

Reprise de la séance à 19h30.

DELIBERATIONS

Pour l'ensemble des délibérations votées lors de ce Conseil municipal, Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de ces actes et informe que les présentes délibérations peuvent faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de leur publication et de leur réception par le représentant de l'Etat.

La délibération n°25 inscrite à la convocation de séance et relative à l'approbation de l'avenant n°1 à la convention de co-financement de la RHI (résorption habitat insalubre) du 54 rue Raymond Lefebvre/ 24 rue Henri Wallon à Montreuil entre Est Ensemble et la Ville est retirée.

DEL20190206_1: Débat sur les Orientations Budgétaires 2019

LE CONSEIL MUNICIPAL

Prend acte

Article Unique : Prend acte de la tenue du débat sur les orientations budgétaires, suite à la présentation du rapport sur les orientations budgétaires 2019.

DEL20190206_2 : Présentation du rapport sur la situation en matière de développement durable pour l'année 2018

LE CONSEIL MUNICIPAL

Prend acte

Article Unique : Prend acte de la présentation du rapport sur la situation en matière de développement durable de la collectivité pour l'année 2018, annexé à la présente délibération.

DEL20190206_3 : Présentation du rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes pour l'année 2018

LE CONSEIL MUNICIPAL

Prend acte

Article 1 : Prend acte de la présentation du rapport de la collectivité sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes pour l'année 2018, annexé à la présente délibération.

DEL20190206_4 : Plan Vélo de Montreuil - Adoption du plan opérationnel sur 3 ans

LE CONSEIL MUNICIPAL

A la majorité par

49 voix pour

4 abstentions : Nabil BEN GHANEM, Salamatu TRAORE, Murielle MAZE, Monique CLASTRES

DÉCIDE

Article 1 : Adopte le plan opérationnel sur 3 ans de son plan vélo, pour une ville mobile et durable, annexée à la présente délibération afin d'intégrer le dispositif de financement du Plan Vélo Régional.

Article 2 : Adopte les modifications apportées au schéma des itinéraires cyclables horizon 2022 du Plan Vélo de Montreuil conformément au document annexé à la présente délibération.

DEL20190206_5 : Résiliation anticipée d'un contrat d'amodiation et approbation d'un bail emphytéotique au profit de la Société Régionale d'Horticulture de Montreuil (SRHM)

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DÉCIDE

Article 1 : Approuve la résiliation anticipée du contrat de location de longue durée, dit contrat d'amodiation, conclu le 1^{er} mai 1921 entre la Ville et la Société Régionale d'Horticulture de Montreuil (SRHM) et précise que ladite opération aura lieu sans versement d'indemnité.

Article 2 : Approuve la conclusion d'un bail emphytéotique au profit de la Société Régionale d'Horticulture de Montreuil, d'une durée de 99 ans, pour les parcelles cadastrées CE n°123 et 125 sises 47 rue Paul Doumer et 15 rue du Jardin École, moyennant une redevance unique d'un (1) euro symbolique.

Article 3 : Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant délégué, à signer tous actes et pièces se rapportant à ladite résiliation et à la conclusion du bail emphytéotique susvisé, notamment les actes authentiques afférents.

Article 4 : Dit que les recettes en résultant seront perçues sur le budget de l'exercice concerné.

DEL20190206_6 : Approbation de la convention pluriannuelle d'objectifs 2019-2021 entre la Ville et la Société Régionale d'Horticulture de Montreuil (SRHM)

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DÉCIDE

Article 1 : Approuve la convention pluriannuelle d'objectifs 2019-2021 entre la Ville et la Société Régionale d'Horticulture de Montreuil (SRHM), annexée à la présente délibération.

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant délégué, à signer ladite convention ainsi que les actes administratifs en découlant, à l'exclusion des avenants.

Article 3 : Dit que les dépenses en résultant seront prélevées sur le budget de l'exercice concerné.

DEL20190206_7: Présentation du rapport d'activité 2017 du Fonds de dotation Montreuil Solidaire

LE CONSEIL MUNICIPAL

Prend acte

Article Unique : Prend acte du rapport d'activité du fonds de dotation « Montreuil Solidaire » pour 2017.

DEL20190206_8 : Approbation de la convention de partenariat et de financement entre la Ville et l'association « Les ruchers de Montreuil »

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DÉCIDE

Article 1 : Approuve la convention de partenariat et de financement entre la Ville et l'Association « Les Ruchers de Montreuil » au titre du projet d'installation d'un rucher élu dans le cadre de la première édition du budget participatif.

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant délégué, à signer ladite convention ainsi que les actes administratifs en découlant dont les avenants.

Article 3 : Attribue une subvention d'investissement à l'association « Les ruchers de Montreuil », d'un montant de 5 000 €, pour le démarrage du projet élu dans le cadre la première édition du budget participatif de la Ville, au titre de l'année 2019.

Article 4 : Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant délégué, à notifier à l'association susvisée la subvention ainsi qu'à prendre tout acte nécessaire à son versement.

Article 5 : Dit que les dépenses en résultant seront prélevées sur le budget de l'exercice concerné.

DEL20190206_9 : Approbation de la convention d'objectifs et de financement entre la Ville et l'association "Muzziques - Les Instants Chavirés" pour la période 2019 - 2021

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DÉCIDE

Article 1 : Approuve la convention d'objectifs et de financement entre la Ville et l'association « Muzziques - Les Instants chavirés » pour la période 2019-2021, annexée à la présente délibération.

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant délégué, à signer ladite convention ainsi que les actes administratifs en découlant à l'exclusion des avenants.

Article 3 : Dit que les dépenses en résultant seront prélevées sur le budget de l'exercice concerné.

DEL20190206_10 : Approbation de la convention d'objectifs et de financement entre la Ville et l'association pour l'histoire vivante pour la période 2019 - 2021

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DÉCIDE

Article 1 : Approuve la convention d'objectifs et de financement entre la Ville et l'Association pour l'Histoire vivante pour la période 2019-2021, annexée à la présente délibération.

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant délégué, à signer ladite convention ainsi que les actes administratifs en découlant, à l'exception des avenants.

Article 3 : Dit que les dépenses en résultant seront prélevées sur le budget de l'exercice concerné.

Article 4 : Dit que les recettes en résultant seront perçues sur le budget de l'exercice concerné.

DEL20190206_11 : Approbation de la convention de partenariat entre la Fondation Œuvre de la Croix Saint Simon et la Ville relative au tutorat des étudiants de l'Institut de formation

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DÉCIDE

Article 1 : Approuve la convention de partenariat entre Ville et la Fondation Œuvre de la Croix Saint-Simon relative au tutorat des étudiants, annexée à la présente délibération.

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant délégué, à signer ladite convention ainsi que les actes administratifs découlant dont les avenants.

Article 3 : Dit que les dépenses en résultant seront prélevées sur le budget de l'exercice concerné.

DEL20190206_12 : Approbation de la convention de partenariat entre la Ville et l'Etablissement et Service d'Aide par le Travail (ESAT) Marsoulan relative aux démarches de prévention médicale

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DÉCIDE

Article 1 : Approuve la convention de partenariat entre la Ville et l'Etablissement et Service d'Aide par le Travail (ESAT) Marsoulan relative à la prévention médicale, annexée à la présente délibération.

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant délégué, à signer ladite convention ainsi que les actes administratifs découlant dont les avenants.

Article 3 : Dit que les dépenses en résultant seront prélevées sur le budget de l'exercice concerné.

DEL20190206_13 : Approbation de la convention de partenariat entre la Ville et le Comité Départemental de Seine-Saint-Denis de la Ligue contre le Cancer pour le "Colon Tour" 2019

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DÉCIDE

Article 1 : Approuve la convention de partenariat entre la Ville et le Comité départemental de Seine-Saint-Denis de la Ligue contre le Cancer pour l'organisation du Colon Tour 2019, annexée à la présente délibération.

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant délégué, à signer ladite convention, ainsi que les actes administratifs découlant dont les avenants.

Article 3 : Dit que les dépenses en résultant seront prélevées sur le budget de l'exercice concerné.

DEL20190206_14 : Approbation de la convention et du contrat de prêt n°18-132 entre la Ville et la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de Seine-Saint-Denis relative à une aide financière à l'investissement pour la création d'un accueil de loisirs primaire Madeleine-et-Louis-Odru

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DÉCIDE

Article 1 : Approuve la convention d'aide financière à l'investissement n°18-132, entre la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de Seine-Saint-Denis et la Ville incluant un financement par prêt de 450 000 €, pour la réhabilitation avec développement des Accueils de Loisirs Sans Hébergements (ALSH) maternels et élémentaires du groupe scolaire ODRU, annexée à la présente délibération.

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant délégué, à contracter un emprunt de 450 000 € destiné au financement de la réhabilitation avec développement des Accueils de Loisirs Sans Hébergements (ALSH) maternels et élémentaires du groupe scolaire ODRU et à signer la convention n°18-132 d'aide financière, incluant le contrat de prêt correspondant.

Article 3 : Dit que les dépenses en résultant seront prélevées sur le budget de l'exercice concerné.

Article 4 : Dit que les recettes en découlant seront perçues sur le budget de l'exercice concerné.

DEL20190206_15 : Approbation de l'avenant 2018_1 au Contrat Enfance Jeunesse 2017/2020 entre la Ville et la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) - Multi accueil Aretha Franklin (18 berceaux)

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DÉCIDE

Article 1 : Approuve l'avenant 2018-1 au Contrat Enfance Jeunesse 2017-2020 conclu entre Ville et la Caisse d'Allocations Familiales (CAF), annexé à la présente délibération.

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant délégué, à signer ledit avenant ainsi qu'à prendre tout acte nécessaire à son exécution.

Article 3 : Dit que les dépenses en résultant seront prélevées sur le budget de l'exercice concerné.

Article 4 : Dit que les recettes en résultant seront perçues sur le budget de l'exercice concerné.

DEL20190206_16 : Approbation des conventions n°18-168J, n°18-166J, n°18-028 et n°18-309PE entre la Ville et la Caisse d'Allocations familiales (CAF) de Seine-Saint-Denis relative au Fonds « Publics et territoires »

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DÉCIDE

Article 1 : Approuve les conventions d'objectifs et de financement « Publics et Territoires » n°18-168J, n°18-166J, 18-309PE et n°18-028 relatives au développement de projets dans les accueils de loisirs maternels et élémentaires entre la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de Seine-Saint-Denis et la Ville, annexées à la présente délibération.

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant délégué, à signer lesdites conventions ainsi que les actes en découlant dont les avenants.

Article 3 : Dit que les recettes en découlant seront perçues sur le budget de l'exercice concerné.

DEL20190206_17 : Approbation des conventions de partenariat 2019-2020 entre la Ville et les associations d'accueil de la petite enfance de Montreuil

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DÉCIDE

Article 1 : Approuve la convention de partenariat 2019/2020 entre la Ville et l'association « Mamans Poules », annexée à la présente délibération.

Article 2 : Approuve la convention de partenariat 2019/2020 entre la Ville et l'association « Où tu crèches », annexée à la présente délibération.

Article 3 : Approuve la convention de partenariat 2019/2020 entre la Ville et l'association « Solidarité Français Migrants », annexée à la présente délibération.

Article 4 : Approuve la convention de partenariat 2019/2020 entre la Ville et l'association « APEEM Turbul », annexée à la présente délibération.

Article 5 : Approuve la convention de partenariat 2019/2020 entre la Ville et l'association « Célestin Freinet », annexée à la présente délibération.

Article 6 : Approuve la convention de partenariat 2019/2020 entre la Ville et l'association « Bambino », annexée à la présente délibération.

Article 7 : Approuve la convention de partenariat 2019/2020 entre la Ville et l'association « les Bambins de la Noue », annexée à la présente délibération.

Article 8 : Approuve la convention de partenariat 2019/2020 entre la Ville et l'association « Zig-Zag », annexée à la présente délibération.

Article 9 : Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant délégué, à signer lesdites conventions de partenariat avec les associations susvisées ainsi qu'à prendre tout acte nécessaire à leur exécution, dont les avenants.

Article 10 : Dit que les dépenses en résultant seront prélevées sur le budget de l'exercice concerné.

DEL20190206_18 : Approbation de la convention de subventionnement entre la Ville et le Fonds Métropolitain pour l'innovation numérique (FMIN) au titre du projet "Montreuil est notre j@rdin"

LE CONSEIL MUNICIPAL

A la majorité par

48 voix pour

1 abstention : Christel KEISER

DÉCIDE

Article 1 : Approuve la convention de subventionnement entre la Ville et la Métropole du Grand Paris au titre du Fonds Métropolitain pour l'Innovation Numérique (FMIN) concernant le projet Montreuil est notre j@rdin, annexée à la présente délibération.

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant délégué, à signer ladite convention et les actes en découlant dont les avenants.

Article 3 : Dit que les dépenses en résultant seront prélevées sur le budget de l'exercice concerné.

Article 4 : Dit que les recettes en résultant seront perçues sur le budget de l'exercice concerné.

DEL20190206_19 : Mission confiée à l'étude notariale Blanchard-Hautefeuille pour la vente du patrimoine de la Ville concernant les biens sis 25 rue de la Demi-Lune cadastré section B n°243 (lots 35, 42, 77) et 223 rue de Paris cadastré section AY n°83 (lot 9)

LE CONSEIL MUNICIPAL

A la majorité par

45 voix pour

4 abstentions : Alexandre TUAILLON, Mouna VIPREY, Murielle MAZE, Monique CLASTRES

DÉCIDE

Article 1 : Confie à l'étude notariale Blanchard-Hautefeuille à Montreuil, la mise en publicité par les moyens adéquats afin d'aboutir à la vente des biens sis pour le premier 25 rue de la Demi-Lune cadastré section B n°243 (lots 35, 42, 77) et pour le second 223 rue de Paris cadastré section AY n°83 (lot 9), sachant que ces cessions seront soumises à l'approbation du Conseil municipal.

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant délégué, à signer tout document et acte liés à cette mission et aux cessions concernées relevant de ses attributions.

DEL20190206_20 : Cession de la moitié indivise du lot 1 sise 94 rue Pierre de Montreuil cadastrée section CD 31 au profit de Monsieur Sadri BEN MLOUKA

LE CONSEIL MUNICIPAL

A la majorité par

47 voix pour

2 abstentions : Alexandre TUAILLON, Mouna VIPREY

DÉCIDE

Article 1 : Approuve la cession de la moitié indivise du terrain nu enclavé (lot 1) d'une superficie de 308 m² sis 94 rue Pierre de Montreuil cadastré section CD n°31, au profit de Monsieur Sadri BEN MLOUKA au prix de 50 000 € hors taxes, les frais d'actes et leur suite restant à la charge de l'acquéreur.

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant délégué, à signer tous actes et pièces se rapportant à ladite vente et notamment la promesse de vente et l'acte authentique de vente.

Article 3 : Dit que les dépenses en résultant seront perçues sur le budget de l'exercice concerné.

DEL20190206_21 : Cession au profit de la SCCV Montreuil d'Alembert d'un bien sis 258 rue de Paris cadastré section AZ n°56p

LE CONSEIL MUNICIPAL

A la majorité par

27 voix pour

7 voix contre : Olga RUIZ, Marie DEBUYST, Leila GUERFI, Cheikh MAMADOU, Christine FANTUZZI, Alexandre TUAILLON, Mouna VIPREY

15 abstentions : Michelle BONNEAU, Agathe LESCURE, Bruno MARIELLE, Frédéric MOLOSSI, Tarek REZIG, Choukri YONIS, Bassirou BARRY, Muriel CASALASPRO, Claire COMPAIN, Catherine PILON, Nabil RABHI, Gilles ROBEL, Sophie BERNHARDT, Murielle MAZE, Monique CLASTRES

DÉCIDE

Article 1 : Autorise la cession du bien correspondant à une partie de l'actuel lot n°62 d'une superficie de 2 107 m² environ de la propriété sise 258 rue de Paris cadastré section AZ n°56p au prix de 700 000 € hors taxe au profit de la SCCV Montreuil d'Alembert sachant que les frais d'actes et leur suite resteront à sa charge.

Article 2 : Précise que ledit bien concerné sera strictement défini dans la promesse de vente à l'issue de la scission de copropriété de l'actuel lot 62 et de la division de la parcelle cadastrale section AZ numéro 56.

Article 3 : Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant délégué, à signer tous actes et pièces, se rapportant à ladite vente et notamment la promesse de vente et l'acte authentique de vente.

Article 4 : Dit que les recettes en résultant seront perçues sur le budget de l'exercice concerné.

DEL20190206_22 : Prorogation de l'usufruit conventionnel accordé par l'Établissement Public Foncier d'Île-de-France (EPFIF) au profit de la Ville portant sur la parcelle BH n°100 sis 27 rue Robespierre

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DÉCIDE

Article 1 : Approuve la prorogation au profit de la Ville de l'usufruit conventionnel octroyé par l'Établissement Public Foncier d'Île-de-France (EPFIF) en date du 13 avril 2016 sur la propriété sis 27 rue Robespierre, cadastrée section BH n°100, à titre gratuit et ce pour une durée d'un an.

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant délégué, à signer l'ensemble des actes à intervenir et toutes les autorisations administratives en découlant pour la réalisation de ladite prorogation d'usufruit.

DEL20190206_23 : Désaffectation et déclassement du bien sis 107-109 boulevard de la Boissière, cadastré B 54

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DÉCIDE

Article 1 : Constate la désaffectation du domaine public du bien sis 107-109 boulevard de la Boissière, cadastré B 54.

Article 2 : Approuve le déclassement du domaine public du bien sis 107-109 boulevard de la Boissière, cadastré B 54, et son classement dans le domaine privé de la Ville.

Article 3 : Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant délégué, à signer l'ensemble des actes à intervenir et toutes les autorisations administratives relatives à ces opérations.

DEL20190206_24 : ZAC cœur de ville (CDV) confiée par la Ville à SEQUANO Aménagement - Avis sur le compte rendu annuel aux collectivités locales (CRACL) de l'exercice 2017 - modificatif

LE CONSEIL MUNICIPAL

A la majorité par

38 voix pour

11 abstentions : Sophie BERNHARDT, Olga RUIZ, Marie DEBUYST, Christel KEISER, Leila GUERFI, Cheikh MAMADOU, Christine FANTUZZI, Alexandre TUAILLON, Mouna VIPREY, Murielle MAZE, Monique CLASTRES
DÉCIDE

Article Unique : Donne un avis favorable sur le compte rendu annuel aux collectivités territoriales de l'exercice 2017 présenté par SEQUANO Aménagement pour la Zone d'Aménagement Concerté Cœur de ville, dans sa version modifiée et approuvée par l'Établissement Public Territorial Est Ensemble, annexée à la présente délibération.

DEL20190206_26 : Garantie à hauteur de 100%, au bénéfice de l'Office Public de l'Habitat Montreuillois (OPHM), d'un emprunt d'un montant de 2 478 000 € consenti par la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC), destiné à financer la réhabilitation des 95 logements de la Résidence Tanagra sise 3 rue de la Beaune

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DÉCIDE

Article 1 : Dit que la Ville accorde sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant de 2 478 000 €, destiné à financer la réhabilitation des 95 logements de la Résidence Tanagra sise 3 rue de la Beaune à Montreuil, souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt N° 90136 constitué de deux lignes.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Article 2 : La garantie est apportée aux conditions suivantes :

- La garantie de la commune de Montreuil est accordée pour la durée totale du prêt, jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.
- Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la commune de Montreuil s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3 : Le Conseil s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer en cas de besoin des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

Article 4 : Dit qu'en contrepartie de la garantie d'emprunt, l'Emprunteur s'engage à réaliser les attributions de logements en concertation avec la Ville qui se voit attribuer un droit de réservation correspondant à 20 % des 95 logements que compte l'opération, soit 19 logements, sur la durée du prêt concerné.

Article 5 : Autorise Monsieur le Maire à signer la convention de garantie d'emprunt entre la Ville et l'Emprunteur ayant pour objet de déterminer les conditions dans lesquelles jouera la garantie d'emprunt. En cas d'absence et d'empêchement dûment constatés du Maire, les adjoints signent en lieu et place du Maire dans l'ordre du tableau.

Article 6 : Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant délégué, à signer la convention de réservation de logements ayant pour objet de définir le contingent communal ainsi que les modalités d'attribution.

DEL20190206_27 : Acceptation du réaménagement par voie d'avenant de 2 lignes de prêt intégrées à des contrats consentis par la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) au bénéfice de la S.A. d'HLM Efidis et garantis par la Ville

LE CONSEIL MUNICIPAL

A la majorité par

47 voix pour

2 abstentions : Murielle MAZE, Monique CLASTRES

DÉCIDE

Article 1 : Le Garant réitère sa garantie pour le remboursement de chaque Ligne du Prêt Réaménagée, initialement contractée par l'Emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC), selon les conditions définies à l'article 2 et référencées à l'Annexe « Caractéristiques Financières des Lignes du Prêt Réaménagées ».

La garantie est accordée pour chaque Ligne du Prêt Réaménagée, à hauteur de la quotité indiquée à l'Annexe précitée, et ce jusqu'au complet remboursement des sommes dues (en principal, majoré des intérêts, intérêts compensateurs ou différés, y compris toutes commissions, pénalités ou indemnités pouvant être dues notamment en cas de remboursement anticipé) ou les intérêts moratoires qu'il aurait encourus au titre des prêts réaménagés

Article 2 : Les nouvelles caractéristiques financières des Lignes du Prêt Réaménagées sont indiquées, pour chacune d'entre elles, à l'annexe « Caractéristiques Financières des Lignes du Prêt Réaménagées » qui fait partie intégrante de la présente délibération.

Concernant les lignes du Prêt Réaménagées à taux révisables indexées sur le taux du Livret A, le taux du Livret A effectivement appliqué auxdites Lignes du Prêt Réaménagées sera celui en vigueur à la date de valeur du réaménagement.

Les caractéristiques financières modifiées s'appliquent à chaque Ligne du Prêt Réaménagée référencée à l'Annexe à compter de la date d'effet de l'avenant constatant le réaménagement, et ce jusqu'au complet remboursement des sommes dues.

A titre indicatif, le taux du Livret A au 29/06/2018 est de 0,75 %.

Article 3 : La garantie de la collectivité est accordée jusqu'au complet remboursement des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, le Garant s'engage à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 4 : Le Conseil s'engage jusqu'au complet remboursement des sommes actuellement dues à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour en couvrir les charges.

Article 5 : Autorise Monsieur le Maire à signer la convention de garantie de l'emprunt entre la Ville et l'Emprunteur ayant pour objet de déterminer les conditions dans lesquelles jouera la garantie de l'emprunt. En cas d'absence et d'empêchement dûment constatés du Maire, les adjoints signent en lieu et place du Maire dans l'ordre du tableau.

DEL20190206_28 : Modification des modalités de mise en œuvre des astreintes en lien avec l'évolution de l'organisation des services et des missions

LE CONSEIL MUNICIPAL

A la majorité par

48 voix pour

1 abstention : Sophie BERNHARDT

DÉCIDE

Article 1 : Dit que les astreintes peuvent être réalisées par des agents de la Ville qu'ils soient agents titulaires, stagiaires ou non titulaires.

Article 2 : Dit que la liste des services, des emplois occupés soumis aux astreintes, ainsi que les motifs et la durée de celles-ci sont précisés en annexe de la présente délibération.

Article 3 : Dit que la présente délibération abroge à compter de son rendu exécutoire et autant que de besoin les délibérations DEL20130620_27 du 20 juin 2013, DEL20150212_36 du 2 février 2015, DEL20130620_27 du 20 juin 2013, DEL20150709_41 du 9 juillet 2015, DEL 20160203_27 du 3 février 2016 et DEL 20161130_63 du 30 novembre 2016 relatives aux modalités de mise en œuvre des astreintes.

Article 4 : Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant délégué, à prendre les actes à intervenir pour assurer la rémunération ou la compensation des astreintes réalisées en application des textes réglementaires.

Article 5 : Dit que les dépenses en résultant seront prélevées sur le budget de l'exercice concerné.

DEL20190206_29 : Création d'emplois saisonniers pour les centres de vacances de la Ville pour les séjours Printemps et Été 2019

LE CONSEIL MUNICIPAL

A la majorité par

47 voix pour

2 abstentions : Alexandre TUAILLON, Mouna VIPREY

DÉCIDE

Article 1 : Décide de la création et de la rémunération des emplois saisonniers, pour les séjours printemps et été 2019 en centres de vacances, comme il suit :

1. Séjour Saint-Bris – vacances printemps 2019 : 12 jours – 48 enfants

| Intitulé du poste | Nombre de postes | Rémunération brute journalière en € | Nombre de jours de fonctionnement par poste et Jours supplémentaires (préparation, férié, bilans) |
|---|------------------|-------------------------------------|---|
| Directeur | 1 | 60,78 | 19 |
| Adjoint de direction Économe | 1 | 43,96 | 18 |
| Adjoint de direction Pédagogique | 1 | 43,96 | 18 |
| Animateurs | 7 | 40,47 | 17 |
| Animateurs pour Enfant à Besoins Éducatif Particulier* | 2 | 40,47 | 17 |
| Animateurs spécialisés (Poney, Assistant sanitaire) | 2 | 43,96 | 17 |
| Lingère | 1 | 80,31 | 22 |
| Cuisinier | 1 | 91,55 | 17 |
| Aide de cuisine | 1 | 80,31 | 17 |
| Personnel de service | 6 | 80,31 | 17 |

Ces rémunérations brutes journalières suivent l'évolution du SMIC. À ces rémunérations brutes s'ajoutent 10 % de congés payés.

*Renforts

Suivant les inscriptions, si l'un des centres de vacances doit accueillir un enfant à besoins éducatifs particuliers, un animateur supplémentaire peut être embauché pour la période.

2. Séjour Allevard – vacances d'été 2019 : 2 × 19 jours – 60 enfants (juillet et août)

Il convient de procéder au recrutement des personnels techniques et pédagogiques.

- **Pour le personnel technique**, les emplois saisonniers suivants seront rémunérés comme suit pour cet été 2019 :

| Intitulé du poste | Nombre de postes | Rémunération brute journalière en € | Période |
|-------------------|------------------|-------------------------------------|----------------------------|
| Cuisinier | 1 | 91,55 | Du 1/07/2019 au 31/08/2019 |

Cette rémunération brute journalière suit l'évolution du SMIC. À cette rémunération brute s'ajoutent 10 % de congés payés.

- 1 poste d'aide cuisinier : du 11/07/2019 au 31/08/2019
- 1 poste d'aide cuisinier : du 11/07/2019 au 2/08/2019
- 1 poste personnel technique: du 01/07/2019 au 31/08/2019
- 2 postes personnel technique : du 08/07/2019 au 04/08/2019
- 3 postes personnel technique : du 08/07/2019 au 31/08/2019
- 1 poste personnel technique : du 05/08/2019 au 31/08/2019

Tous ces postes sont rémunérés en référence au grade d'adjoint technique (indice majoré : 326).

À ces rémunérations brutes s'ajoutent 10 % de congés payés.

Afin de pallier d'éventuels remplacements (arrêt maladie, arrêt de travail), le personnel technique et de cuisine pourra, de façon ponctuelle et pour 5 jours consécutifs maximum, être payés à la vacation sur la base d'un forfait journalier de 80,31 € brut pour le personnel technique et 91,55 € pour le cuisinier, auquel s'ajouteront les 10 % de congés payés. Le centre d'Alleverd s'engage au suivi administratif des vacataires.

- **Pour le personnel pédagogique (juillet et août 2019)**, les emplois saisonniers suivants seront rémunérés comme suit pour cet été 2019 :

Juillet 2019 : 19 jours – 60 enfants

| Intitulé du poste | Nombre de postes | Rémunération brute journalière en € | Nombre de jours de fonctionnement par poste et Jours supplémentaires (préparation, férié, bilans) |
|---|------------------|-------------------------------------|---|
| Directeur pédagogique | 1 | 60,78 | 29 |
| Adjoint de direction pédagogique | 1 | 43,96 | 29 |
| Assistant sanitaire | 1 | 43,96 | 27 |
| Animateurs | 9 | 40,47 | 26 |
| Animateurs pour enfant à besoin éducatif particulier* | 2 | 40,47 | 26 |
| Animateur spécifique (Brevet d'État et autres) | 1 | 43,96 | 28 |

Ces rémunérations brutes journalières suivent l'évolution du SMIC. À ces rémunérations brutes s'ajoutent 10 % de congés payés pour le personnel saisonnier.

Août 2019 : 19 jours – 60 enfants

| Intitulé du poste | Nombre de postes | Rémunération brute journalière en € | Nombre de jours de fonctionnement par poste et Jours supplémentaires (préparation, férié, bilans) |
|---|------------------|-------------------------------------|---|
| Directeur pédagogique | 1 | 60,78 | 29 |
| Adjoint de direction pédagogique | 1 | 43,96 | 29 |
| Assistant sanitaire | 1 | 43,96 | 27 |
| Animateurs | 9 | 40,47 | 26 |
| Animateurs pour enfant à besoin éducatif particulier* | 2 | 40,47 | 26 |
| Animateur spécifique (Brevet d'État et autres) | 1 | 43,96 | 28 |

Ces rémunérations brutes journalières suivent l'évolution du SMIC. À ces rémunérations brutes s'ajoutent 10 % de congés payés pour le personnel saisonnier.

*Renforts

Suivant les inscriptions, si l'un des centres de vacances doit accueillir un enfant en situation de handicap, un animateur supplémentaire peut être embauché pour la période.

3. Séjour Saint-Bris vacances d'été 2019 :

- Juillet 2019 : 48 enfants – 20 jours

| Intitulé du poste | Nombre de postes | Rémunération brute journalière en € | Nombre de jours de fonctionnement par poste et Jours supplémentaires (préparation, férié, bilans) |
|--|------------------|-------------------------------------|---|
| Directeur | 1 | 60,78 | 29 |
| Adjoint de direction pédagogique | 1 | 43,96 | 27 |
| Adjoint de direction Économe | 1 | 43,96 | 27 |
| Animateurs | 7 | 40,47 | 26 |
| Animateurs pour enfant à besoin éducatif particulier* | 2 | 40,47 | 26 |
| Animateur spécialisé (Poney / Surveillant de Baignade / Assistant Sanitaire) | 3 | 43,96 | 26 |
| Cuisinier | 1 | 91,55 | 26 |
| Aide de cuisine | 1 | 80,31 | 26 |
| Lingère | 1 | 80,31 | 29 |
| Personnel de service | 7 | 80,31 | 26 |

Ces rémunérations brutes journalières suivent l'évolution du SMIC. À ces rémunérations brutes s'ajoutent 10 % de congés payés pour le personnel saisonnier.

***Renforts**

Suivant les inscriptions, si l'un des centres de vacances doit accueillir un enfant en situation de handicap, un animateur supplémentaire peut être embauché pour la période.

- Août 2019 : 48 enfants – 20 jours

| Intitulé du poste | Nombre de postes | Rémunération brute journalière en € | Nombre de jours de fonctionnement par poste et Jours supplémentaires (préparation, férié, bilans) |
|--|------------------|-------------------------------------|---|
| Directeur | 1 | 60,78 | 29 |
| Adjoint de direction pédagogique | 1 | 43,96 | 27 |
| Adjoint de direction Économe | 1 | 43,96 | 27 |
| Animateur | 7 | 40,47 | 26 |
| Animateurs pour enfant à besoin éducatif particulier* | 2 | 40,47 | 26 |
| Animateur spécialisé (Poney, Surveillant de Baignade, Assistant Sanitaire) | 3 | 43,96 | 26 |
| Cuisinier | 1 | 91,55 | 26 |
| Aide de cuisine | 1 | 80,31 | 26 |
| Lingère | 1 | 80,31 | 29 |
| Personnel de service | 7 | 80,31 | 26 |

Ces rémunérations brutes journalières suivent l'évolution du SMIC. À ces rémunérations brutes s'ajoutent 10 % de congés payés pour le personnel saisonnier.

***Renforts**

Suivant les inscriptions, si l'un des centres de vacances doit accueillir un enfant en situation de handicap, un animateur supplémentaire peut être embauché pour la période.

4. Séjour Ecrille (Jura) vacances d'été 2019

- Juillet 2019 : (19 jours – 50 enfants)

| Intitulé du poste | Nombre de postes | Rémunération brute journalière en € | Nombre de jours de fonctionnement par poste et Jours supplémentaires (préparation, férié, bilans) |
|---|------------------|-------------------------------------|---|
| Directeur | 1 | 60,78 | 29 |
| Adjoint de direction pédagogique | 1 | 43,96 | 28 |
| Adjoint de direction Économe | 1 | 43,96 | 28 |
| Animateurs | 5 | 40,47 | 26 |
| Animateurs pour enfant à besoin éducatif particulier* | 2 | 40,47 | 26 |
| Animateur spécialisé (Surveillant de Baignade, Assistant Sanitaire) | 2 | 43,96 | 26 |
| Cuisinier | 1 | 91,55 | 26 |
| Aide de cuisine | 1 | 80,31 | 26 |
| Lingère | 1 | 80,31 | 28 |
| Personnel de service | 6 | 80,31 | 28 |

Ces rémunérations brutes journalières suivent l'évolution du SMIC. À ces rémunérations brutes s'ajoutent 10 % de congés payés pour le personnel saisonnier.

*Renforts

Suivant les inscriptions, si l'un des centres de vacances doit accueillir un enfant en situation de handicap, un animateur supplémentaire peut être embauché pour la période.

5. Centres de vacances Mouroux et Fonctionnement des accueils de loisirs

- Montage Mouroux

De juin à octobre 2019 (Montage, transfert et démontage)

| Intitulé du poste | Nombre de poste | Taux horaire brut en € | Volume horaire Hebdomadaire maximum | Nombre de jours de fonctionnement par poste | Date du séjour | Jours supplémentaires hors séjour (préparation bilans, férié, journée familles) par poste |
|------------------------------|-----------------|------------------------|-------------------------------------|---|-------------------|---|
| Personnel technique factotum | 1 | 10,03 | 48 h | - | Juin à octobre 19 | - |
| Personnel technique factotum | 7 | 10,03 | 48 h | 12 | Juin à juillet 19 | - |

Ces rémunérations brutes suivent l'évolution du SMIC. À ces rémunérations brutes s'ajoutent 10 % de congés payés.

Août 2019 (Transfert matériel)

| Intitulé du poste | Nombre de poste | Taux horaire brut en € | Volume horaire Hebdomadaire maximum | Nombre de jours de fonctionnement par poste | Date du séjour | Jours supplémentaires hors séjour (préparation bilans, férié, journée familles) par poste |
|-------------------------------|-----------------|------------------------|-------------------------------------|---|----------------|---|
| Personnel de service factotum | 4 | 10,03 | 48 h | 2 | Août 2019 | 3 |

Ces rémunérations brutes suivent l'évolution du SMIC. À ces rémunérations brutes s'ajoutent 10 % de congés payés.

Septembre 2019

| Intitulé du poste | Nombre de poste | Taux horaire brut en € | Volume horaire Hebdomadaire maximum | Nombre de jours de fonctionnement par poste | Date du séjour | Jours supplémentaires hors séjour (préparation bilans, férié, journée familles) par poste |
|------------------------------|-----------------|------------------------|-------------------------------------|---|---------------------------|---|
| Personnel technique factotum | 6 | 10,03 | 48 h | 10 | Août Septembre 2019 | 2 |
| Personnel technique factotum | 1 | 10,03 | 48 h | - | Septembre octobre 2019 | - |

Ces rémunérations brutes suivent l'évolution du SMIC. A ces rémunérations brutes s'ajoutent 10 % de congés payés.

- Fonctionnement de Mouroux

De juin à octobre 2019 (remplacement du gardien)

| Intitulé du poste | Nombre de poste | Taux horaire brut en € | Volume horaire Hebdomadaire maximum | Nombre de jours de fonctionnement par poste | Date du séjour | Jours supplémentaires hors séjour (préparation bilans, férié, journée famille) par poste |
|------------------------------|-----------------|------------------------|-------------------------------------|---|--------------------------|--|
| Personnel technique factotum | 1 | 10,03 | 48 h | - | De mai à octobre 2019 | - |

Ces rémunérations brutes suivent l'évolution du SMIC. A ces rémunérations brutes s'ajoutent 10 % de congés payés

Juillet 2019 (20 jours et 19 nuits – 160 enfants)

| Intitulé du poste | Nombre de poste | Taux horaire brut en € | Volume horaire Hebdomadaire maximum | Nombre de jours de fonctionnement par poste | Date du séjour | Jours supplémentaires hors séjour (préparation bilans, férié, journée famille) par poste |
|------------------------------|-----------------|------------------------|-------------------------------------|---|--------------------------------|--|
| Personnel technique factotum | 3 | 10,03 | 48 h | 22 | Du 6 juillet au 3 août 2019 | 6 |

Ces rémunérations brutes suivent l'évolution du SMIC. A ces rémunérations brutes s'ajoutent 10 % de congés payés

Août 2019 (19 jours et 18 nuits – 160 enfants)

| Intitulé du poste | Nombre de poste | Taux horaire brut en € | Volume horaire Hebdomadaire maximum | Nombre de jours de fonctionnement par poste | Date du séjour | Jours supplémentaires hors séjour (préparation bilans, férié, journée famille) par poste |
|------------------------------|-----------------|------------------------|-------------------------------------|---|------------------------------|--|
| Personnel technique factotum | 3 | 10,03 | 48 h | 21 | Du 5 août au 31 août 2019 | 6 |

Ces rémunérations brutes suivent l'évolution du SMIC. A ces rémunérations brutes s'ajoutent 10 % de congés payés

Article 2 :Dit que les dépenses en résultant seront prélevées sur le budget de l'exercice concerné.

DEL20190206_30 : Demande de remises gracieuses pour divers titre de recettes du service Affaires scolaires, pôle accueil prestation à l'enfant
LE CONSEIL MUNICIPAL
A l'unanimité
DÉCIDE

Article 1 : Donne un avis favorable à la demande de remises gracieuses pour cinq familles dont les enfants fréquentent les activités de prestations à l'enfant proposées par la Ville selon la liste annexée à la présente délibération.

Article 2 : Dit que la dépense de 5016,85 €, correspondant aux différents titres émis à l'encontre de ces bénéficiaires, sera effectuée sur l'exercice 2019.

Article 3 : Charge Monsieur le Maire, ou son représentant délégué, d'informer le Trésorier Municipal de cet avis favorable.

DEL20190206_31 : Demande d'une remise gracieuse pour la dette de loyer et de charges pour l'année 2018-2019 de l'association « Les Bambins de la Noue »
LE CONSEIL MUNICIPAL
A l'unanimité
DÉCIDE

Article 1 : Donne un avis favorable à la demande de remise gracieuse pour l'association « les Bambins de la Noue » au titre du loyer et des charges 2018-2019 (de mai 2018 à mai 2019).

Article 2 : Dit que la dépense de 13 182,59 €, correspondant au titre émis à l'encontre de l'association « les Bambins de la Noue », sera effectuée sur l'exercice 2019.

Article 3 : Charge Monsieur le Maire, ou son représentant délégué, d'informer le Trésorier municipal de cet avis favorable.

DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE SES DÉLÉGATIONS D'ATTRIBUTION

Le Conseil Municipal prend acte des décisions ci-dessous dont le Maire lui rend compte et qui ont été prises dans le cadre de ses délégations d'attribution depuis la dernière séance.

Liste des décisions prises en vertu de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales pour la période allant du 15 mai 2018 au 24 janvier 2019.

| N° | SERVICE | OBJET | DATE |
|-------------|-------------|--|----------|
| DEC2018_803 | Jeunesse | Sollicitation de subventions dans le cadre de l'appel à projets Ville- Vie- Vacances pour l'année 2019 – Activité 2019 | 14/11/18 |
| DEC2018_804 | Jeunesse | Sollicitation de subventions dans le cadre de l'appel à projets Ville- Vie- Vacances pour l'année 2019 | 14/11/18 |
| DEC2018_805 | Santé | Sollicitation d'une subvention auprès de commissariat Général à L'Egalité des Territoires (CGET) pour le projet de l'Atelier Santé Ville. | 19/11/18 |
| DEC2018_806 | Jeunesse | Sollicitation de subventions dans le cadre de l'appel à projets Ville- Vie- Vacances pour l'année 2019 | 14/11/18 |
| DEC2018_807 | Jeunesse | Sollicitation de subventions dans le cadre de l'appel à projets Ville- Vie- Vacances pour l'année 2019 | 14/11/18 |
| DEC2018_808 | Jeunesse | Sollicitation de subventions dans le cadre de l'appel à projets Ville- Vie- Vacances pour l'année 2019 | 14/11/18 |
| DEC2018_809 | Jeunesse | Sollicitation de subventions dans le cadre de l'appel à projets Ville- Vie- Vacances pour l'année 2019 | 14/11/18 |
| DEC2018_810 | Jeunesse | Sollicitation de subventions dans le cadre de l'appel à projets Ville- Vie- Vacances pour l'année 2019 | 14/11/18 |
| DEC2018_811 | Jeunesse | Sollicitation de subventions dans le cadre de l'appel à projets Ville- Vie- Vacances pour l'année 2019 | 14/11/18 |
| DEC2018_812 | Jeunesse | Sollicitation de subventions dans le cadre de l'appel à projets Ville- Vie- Vacances pour l'année 2019 | 14/11/18 |
| DEC2018_813 | Finances | Réalisation auprès de l'Agence France Locale (AFL) d'un prêt long terme d'un montant total de 18 000 000 euros destiné à financer le programme d'investissement 2018 de la ville | 04/12/18 |
| DEC2018_814 | Garage | Réforme et aliénation des mobiliers communaux (Fenwick) | 14/11/18 |
| DEC2018_815 | Garage | Réforme et aliénation des mobiliers communaux (véhicule automobile) | 12/11/18 |
| DEC2018_816 | Citoyenneté | Convention de mise à disposition d'un bien immobilier du domaine public de l'Etablissement Public Territorial Est Ensemble au profit de la Ville de Montreuil | 06/12/18 |
| DEC2018_817 | Culture | Convention de mise à disposition précaire et temporaire du domaine public de la Ville au profit d'ARCADI | 15/05/18 |
| DEC2018_818 | SACOP | Attribution du lot 2 « fournitures de consommables d'impression » de l'accord-cadre relatif à l'acquisition de fournitures et de petits matériels de bureau, consommables informatiques et papier, d'impression pour les services de la ville, ses écoles, son CCAS à la société OFFICEEXPRESS sise 1/3 rue de la Cokerie – BP 104 – 93213 Saint-Denis La Plaine Cedex, sans montant minimum et sans montant maximum, d'une durée de un an, reconductible trois fois, soit pour une durée maximale de 4 ans. | 07/12/18 |
| DEC2018_819 | SACOP | Attribution de l'accord-cadre « Fourniture de PC (lot 1), ordinateurs portables (lot 2), de périphériques (lot 3), et d'équipements réseaux et prestations associées (lot 4) aux sociétés ATACAMA (Lots 1,2,3) et DSMI-SCDAM (Lot 4) sans montant minimum et sans montant maximum, d'une durée de un an, reconductible trois fois, soit pour une durée maximale de 4 ans. | 10/12/18 |
| DEC2018_820 | Finances | Modification de l'avenant du 23 octobre 2002 portant sur la création de la sous-régie du quartier Bas Montreuil (DIABOLO) au 25 rue Vincennes : | 02/11/18 |
| DEC2018_821 | Finances | Modification de l'avenant du 23 octobre 2002 portant sur la création de la sous- régie du quartier Boissière 149 rue Saint Denis : | 02/11/18 |
| DEC2018_822 | Finances | Modification de l'avenant du 23 octobre 2002 portant sur la création de la sous- régie du quartier Centre -Ville 65 rue Gaston Lauriau : | 02/11/18 |
| DEC2018_823 | Finances | Modification de l'avenant du 23 octobre 2002 portant sur la création de la sous- régie du quartier / Ruffins (Passerelle) Place le Morillon. | 02/11/18 |
| DEC2018_824 | Finances | Clôture de la régie d'avances et de recettes du centre d'hébergement du parc Montreau | 02/11/18 |
| DEC2018_825 | Finances | Modification de la régie d'avances du service Municipal de jeunesse (SMJ) | 02/11/18 |
| DEC2018_826 | Finances | Modification de la régie d'avances du service Municipal de jeunesse (SMJ) | 02/11/18 |
| DEC2018_827 | Cimetière | Renouvellement de concession funéraire à compter du 11 octobre 2016- Concession n°77709 | 09/11/18 |
| DEC2018_828 | Cimetière | Renouvellement de concession funéraire à compter du 02 septembre 2018-Concession n°77710 | 10/11/18 |
| DEC2018_829 | Cimetière | Renouvellement de concession funéraire à compter du 24 septembre 2016- Concession n°77711 | 12/11/18 |
| DEC2018_830 | Cimetière | Renouvellement de concession funéraire à compter du 20 août 2016- Concession n°77712 | 10/11/18 |
| DEC2018_831 | Cimetière | Renouvellement de concession funéraire à compter du 10 février 2018- Concession n°77713 | 13/11/18 |
| DEC2018_832 | Cimetière | Renouvellement de concession funéraire à compter du 09 novembre 2018-Concession n°77714 | 13/11/18 |
| DEC2018_833 | Cimetière | Renouvellement de concession funéraire à compter du 19 novembre 2016-Concession n°77715 | 13/11/18 |
| DEC2018_834 | Cimetière | Renouvellement de concession funéraire à compter du 17 octobre 2015-Concession n°77716 | 13/11/18 |
| DEC2018_835 | Cimetière | Délivrance de concession funéraire à compter du 14 novembre 2018-Concession n°77717 | 14/11/18 |
| DEC2018_836 | Cimetière | Renouvellement de concession funéraire à compter du 12 novembre 2018- Concession n°77718 | 15/11/18 |
| DEC2018_837 | Cimetière | Renouvellement de concession funéraire à compter du 09 janvier 2015-- Concession n°77719 | 15/11/18 |

| | | | |
|-------------|------------------|--|----------|
| DEC2018_838 | Cimetière | Délivrance de concession funéraire à compter du 16 novembre 2018- Concession n°77720 | 15/11/18 |
| DEC2018_839 | Cimetière | Délivrance de concession funéraire à compter du 16 novembre 2018- Concession n°77721 | 16/11/18 |
| DEC2018_840 | Cimetière | Renouvellement de concession funéraire à compter du 26 décembre 2013- Concession n°77722 | 17/11/18 |
| DEC2018_841 | Cimetière | Délivrance de concession funéraire à compter du 19 novembre 2018 Concession n°77723 | 19/11/18 |
| DEC2018_842 | Cimetière | Délivrance de concession funéraire à compter du 19 novembre 2018 - Concession n°77724 | 19/11/18 |
| DEC2018_843 | Cimetière | Délivrance de concession funéraire à compter du 19 Novembre 2018- Concession n°77725 | 19/11/18 |
| DEC2018_844 | Cimetière | Renouvellement de concession funéraire à compter du 04 janvier 2015-Concession n°77726 | 19/11/18 |
| DEC2018_845 | Cimetière | Conversion de concession funéraire à compter du 18 novembre 2018-Concession n°77727 | 18/11/18 |
| DEC2018_846 | Cimetière | Renouvellement de concession funéraire à compter du 03 novembre 2018-Concession n°77728 | 21/11/18 |
| DEC2018_847 | Cimetière | Renouvellement de concession funéraire à compter du 23 juillet 2018- Concession n°77729 | 21/11/18 |
| DEC2018_848 | Cimetière | Renouvellement de concession funéraire à compter du 11 mai 2014- Concession n°77730 | 22/11/18 |
| DEC2018_849 | Cimetière | Délivrance de concession funéraire à compter du 23 novembre 2018- Concession n°77731 | 23/11/18 |
| DEC2018_850 | Immobilier (DUH) | Acceptation de la convention d'occupation précaire consentie par la Ville de Montreuil à l'association « Ensemble... Notre quartier » pour un local sis 118 avenue du Président Salvador Allende à Montreuil | 20/11/18 |
| DEC2018_851 | Urbanisme | Acceptation de l'engagement de location de box de stationnement situés 22 rue Armand Carrel par l'OPH Montreuillois à la Ville de Montreuil | 05/11/18 |
| DEC2018_852 | Immobilier (DUH) | Acceptation de la convention d'occupation précaire consentie par la Ville de Montreuil à la Fédération Culturelle des Associations Musulmanes pour un parking sis 284-286 rue de Rosny et cadastré CJ N°334 à Montreuil | 20/11/18 |
| DEC2018_853 | Urbanisme | Acceptation de la convention de mise à disposition consentie par l'office Public de l'Habitat Montreuillois à la Ville de Montreuil pour un local sis 118 avenue du Président Salvador Allende à Montreuil | 22/10/18 |
| DEC2018_854 | Citoyenneté | Sollicitation de subventions auprès du Commissariat Général à L'Egalité des Territoire (CGET) pour la réalisation de projets de développement social urbain | 19/11/18 |
| DEC2018_855 | Immobilier (DUH) | Avenant de prolongation de la convention d'occupation précaire et temporaire du domaine public de la Ville au profit des associations « La Factory & Co », « Atelier OTTO » et « Collectif 39 » – terrain sis rue Adrienne Maire | 21/12/18 |
| DEC2018_856 | Garage | Réforme et aliénation des mobiliers communaux (Renault) | 21/11/18 |
| DEC2018_857 | Garage | Réforme et aliénation des mobiliers communaux (8 Renault et 4 piaggio) | 28/11/18 |
| DEC2018_858 | Environnement | Attribution d'une subvention dans le cadre du dispositif d'aide à la performance énergétique des logements | 07/12/18 |
| DEC2018_859 | Environnement | Attribution d'une subvention dans le cadre du dispositif d'aide à la performance énergétique des logements | 07/12/18 |
| DEC2018_860 | Cimetière | Renouvellement de concession funéraire à compter du 1er décembre 2017 - Concession n°77732 | 23/11/18 |
| DEC2018_861 | Cimetière | Renouvellement de concession funéraire à compter du 18 novembre 2018 - Concession n°77733 | 23/11/18 |
| DEC2018_862 | Cimetière | Renouvellement de concession funéraire à compter du 21 novembre 2014 - Concession n°77734 | 24/11/18 |
| DEC2018_863 | Cimetière | Renouvellement de concession funéraire à compter du 3 septembre 2018 - Concession n°77735 | 26/11/18 |
| DEC2018_864 | Cimetière | Renouvellement de concession funéraire à compter du 24 octobre 2018 - Concession n°77736 | 27/11/18 |
| DEC2018_865 | Cimetière | Renouvellement de concession funéraire à compter du 16 avril 2014 - Concession n°77737 | 28/11/18 |
| DEC2018_866 | Cimetière | Renouvellement de concession funéraire à compter du 22 octobre 2014 - Concession n°77738 | 28/11/18 |
| DEC2018_867 | Cimetière | Renouvellement de concession funéraire à compter du 7 juillet 2018 - Concession n°77739 | 29/11/18 |
| DEC2018_868 | Cimetière | Renouvellement de concession funéraire à compter du 31 décembre 2010 - Concession n°77740 | 29/11/18 |
| DEC2018_869 | Cimetière | Renouvellement de concession funéraire à compter du 2 janvier 2014 - Concession n°77741 | 29/11/18 |
| DEC2018_870 | Cimetière | Renouvellement de concession funéraire à compter du 13 mai 2014 - Concession n°77742 | 29/11/18 |
| DEC2018_871 | Cimetière | Renouvellement de concession funéraire à compter du 28 décembre 2014 - Concession n°77743 | 29/11/18 |
| DEC2018_872 | Cimetière | Renouvellement de concession funéraire à compter du 5 janvier 2017 - Concession n°77744 | 29/11/18 |
| DEC2018_873 | Cimetière | Renouvellement de concession funéraire à compter du 10 octobre 2014 - Concession n°77745 | 29/11/18 |
| DEC2018_874 | Cimetière | Renouvellement de concession funéraire à compter du 18 juin 2014 - Concession n°77746 | 29/11/18 |
| DEC2018_875 | Cimetière | Renouvellement de concession funéraire à compter du 29 août 2014 - Concession n°77747 | 29/11/18 |
| DEC2018_876 | Cimetière | Renouvellement de concession funéraire à compter du 4 janvier 2014 - Concession n°77748 | 30/11/18 |
| DEC2018_877 | Cimetière | Renouvellement de concession funéraire à compter du 5 mai 2018 - Concession n°77749 | 30/11/18 |
| DEC2018_878 | Cimetière | Renouvellement de concession funéraire à compter du 30 août 2014 - Concession n°77750 | 30/11/18 |
| DEC2018_879 | Cimetière | Renouvellement de concession funéraire à compter du 21 septembre 2017 - Concession n°77751 | 01/12/18 |
| DEC2018_880 | Cimetière | Renouvellement de concession funéraire à compter du 27 décembre 2010 - Concession n°77752 | 02/12/18 |
| DEC2018_881 | Cimetière | Renouvellement de concession funéraire à compter du 18 août 2010 - Concession n°77753 | 02/12/18 |
| DEC2018_882 | Cimetière | Renouvellement de concession funéraire à compter du 11 juillet 2014 - Concession n°77754 | 03/12/18 |
| DEC2018_883 | Environnement | Attribution d'une subvention dans le cadre du dispositif d'aide à la performance énergétique des logements | 19/12/18 |
| DEC2018_884 | Immobilier (DUH) | Acceptation de la convention d'occupation précaire du domaine public consentie par la Ville au profit de l'association Observatoire et Partage pour un local sis 33 rue de l'Ermitage à Montreuil | 20/12/18 |
| DEC2018_885 | Immobilier (DUH) | Acceptation de la convention d'occupation précaire du domaine public consentie par la Ville au profit de M. LAMBERTON pour un logement sis 10 rue I. et F. Joliot Curie à Montreuil. | 20/12/18 |

| | | | |
|-------------|---------------|--|----------|
| DEC2018_886 | SACOP | Attribution de l'accord-cadre Multi attributaires « Missions de maîtrise d'œuvre pour les projets d'espaces publics de la Ville de Montreuil » aux sociétés OIKOS – POLES et AUGUST sans montant minimum ni maximum et une durée totale de 4 ans | 26/12/18 |
| DEC2019_001 | Bâtiments | Acceptation de la modification du marché de travaux de pose et dépose de clôtures pour les besoins de la Ville de Montreuil, n°201515002- avenant n°3 | 14/12/18 |
| DEC2019_002 | Environnement | Attribution d'une subvention dans le cadre du dispositif d'aide à la performance énergétique des logements | 18/12/18 |
| DEC2019_003 | Cimetière | Renouvellement de concession à compter du 23 septembre 2014 - Concession n°77755 | 04/12/18 |
| DEC2019_004 | Cimetière | Renouvellement de concession à compter du 26 juin 2014 - Concession n°77756 | 04/12/18 |
| DEC2019_005 | Cimetière | Renouvellement de concession à compter du 18 mars 2017 - Concession n°77757 | 04/12/18 |
| DEC2019_006 | Cimetière | Renouvellement de concession à compter du 11 octobre 2014 - Concession n°77758 | 04/12/18 |
| DEC2019_007 | Cimetière | Renouvellement de concession funéraire à compter du 4 décembre 2018 - Concession n°77759 | 05/12/18 |
| DEC2019_008 | Cimetière | Renouvellement de concession à compter du 10 novembre 2018 - Concession n° 77760 | 05/12/18 |
| DEC2019_009 | Cimetière | Renouvellement de concession funéraire à compter du 25 juin 2014 - Concession n°77761 | 05/12/18 |
| DEC2019_010 | Cimetière | Renouvellement de concession funéraire à compter du 17 janvier 2022 - Concession n°77762 | 06/12/18 |
| DEC2019_011 | Cimetière | Renouvellement de concession funéraire à compter du 06 février 2019 - Concession n°77763 | 06/12/18 |
| DEC2019_012 | Cimetière | Renouvellement de concession à compter du 28 novembre 2018 - Concession n°77764 | 06/12/18 |
| DEC2019_013 | Cimetière | Renouvellement de concession à compter du 21 décembre 2017 - Concession n°77765 | 06/12/18 |
| DEC2019_014 | Cimetière | Renouvellement de concession à compter du 5 août 2016 - Concession n°77766 | 07/12/18 |
| DEC2019_015 | Cimetière | Renouvellement de concession à compter du 12 mars 2014 - Concession n°77767 | 07/12/18 |
| DEC2019_016 | Cimetière | Renouvellement de concession à compter du 30 novembre 2018 - Concession n°77768 | 07/12/18 |
| DEC2019_017 | Cimetière | Renouvellement de concession à compter du 30 décembre 2014 - Concession n°77769 | 07/12/18 |
| DEC2019_018 | Cimetière | Renouvellement de concession à compter du 20 octobre 2018 - Concession n°77770 | 07/12/18 |
| DEC2019_019 | Cimetière | Renouvellement de concession à compter du 9 avril 2023 - Concession n°77771 | 08/12/18 |
| DEC2019_020 | Cimetière | Renouvellement de concession à compter du 14 octobre 2014 - Concession n°77772 | 10/12/18 |
| DEC2019_021 | Cimetière | Renouvellement de concession à compter du 1er juin 2016 - Concession n°77773 | 11/12/18 |
| DEC2019_022 | Cimetière | Renouvellement de concession à compter du 20 juillet 2014 - Concession n°77774 | 11/12/18 |
| DEC2019_023 | Cimetière | Renouvellement de concession à compter du 22 décembre 2014 - Concession n°77775 | 12/12/18 |
| DEC2019_024 | Cimetière | Renouvellement de concession funéraire à compter du 18 février 2019 - Concession n°77776 | 12/12/18 |
| DEC2019_025 | Cimetière | Renouvellement de concession à compter du 27 décembre 2014 - Concession n°77777 | 12/12/18 |
| DEC2019_026 | Jeunesse | Sollicitation d'une subvention auprès de la Métropole du Grand Paris, MGP, pour le projet Explorateurs du Numérique-Fonds Métropolitain pour l'innovation Numérique pour un montant de 60 000€ TTC correspondant à 17,6 % des dépenses globales du projet estimées à 340 685€ TTC. | 25/10/18 |
| DEC2019_027 | SACOP | Attribution du marché « prestations d'analyse de biologie médicale pour les besoins des Centres municipaux de santé de la Ville » à la société SELAS GUEVALT sans montant minimum ni maximum pour une durée de 4 ans | 09/01/19 |
| DEC2019_028 | Cimetière | Délivrance de concession à compter du 13 décembre 2018 - Concession n°77778 | 13/12/18 |
| DEC2019_029 | Cimetière | Délivrance de concession à compter du 14 décembre 2018 - Concession n°77779 | 14/12/18 |
| DEC2019_030 | Cimetière | Renouvellement de concession à compter du 4 décembre 2014 - Concession n°77780 | 15/12/18 |
| DEC2019_031 | Cimetière | Renouvellement de concession à compter du 24 novembre 2018 - Concession n°77781 | 15/12/18 |
| DEC2019_032 | Cimetière | Renouvellement de concession à compter du 12 septembre 2014 - Concession n°77782 | 15/12/18 |
| DEC2019_033 | Cimetière | Renouvellement de concession à compter du 26 octobre 2014 - Concession n°77783 | 15/12/18 |
| DEC2019_034 | Cimetière | Renouvellement de concession à compter du 24 juillet 2018 - Concession n°77784 | 15/12/18 |
| DEC2019_035 | Cimetière | Renouvellement de concession à compter du 31 décembre 2014 - Concession n°77785 | 15/12/18 |
| DEC2019_036 | Cimetière | Renouvellement de concession à compter du 24 mai 2014 - Concession n°77786 | 15/12/18 |
| DEC2019_037 | Cimetière | Renouvellement de concession à compter du 13 septembre 2018 - Concession n°77787 | 15/12/18 |
| DEC2019_038 | Cimetière | Renouvellement de concession à compter du 11 septembre 2016 - Concession n°77788 | 15/12/18 |
| DEC2019_039 | Cimetière | Délivrance de concession à compter du 17 décembre 2018 - Concession n°77789 | 17/12/18 |
| DEC2019_040 | Cimetière | Renouvellement de concession à compter du 7 octobre 2016 - Concession n°77790 | 18/12/18 |
| DEC2019_041 | Cimetière | Renouvellement de concession à compter du 21 décembre 2014 - Concession n°77791 | 18/12/18 |
| DEC2019_042 | Cimetière | Délivrance de concession à compter du 19 décembre 2018 - Concession n°77792 | 19/12/18 |
| DEC2019_043 | Cimetière | Renouvellement de concession à compter du 19 décembre 2018 - Concession n°77793 | 19/12/18 |
| DEC2019_044 | Cimetière | Renouvellement de concession à compter du 7 juillet 2017 - Concession n°77794 | 20/12/18 |
| DEC2019_045 | Cimetière | Renouvellement de concession à compter du 25 août 2018 - Concession n°77795 | 20/12/18 |
| DEC2019_046 | Cimetière | Renouvellement de concession à compter du 4 décembre 2018 - Concession n°77796 | 20/12/18 |
| DEC2019_047 | Cimetière | Renouvellement de concession à compter du 16 décembre 2018 - Concession n°77797 | 20/12/18 |
| DEC2019_048 | Cimetière | Renouvellement de concession à compter du 24 mai 2014 - Concession n°77798 | 20/12/18 |
| DEC2019_049 | Cimetière | Renouvellement de concession à compter du 12 septembre 2014 - Concession n°77799 | 20/12/18 |
| DEC2019_050 | Cimetière | Délivrance de concession à compter du 21 décembre 2018 - Concession n°77800 | 21/12/18 |
| DEC2019_051 | Citoyenneté | Convention de mise à disposition d'un bien immobilier du domaine public de l'Etablissement Public | 19/12/18 |

| | | | |
|-------------|-----------------------|--|----------|
| | | Territorial Est Ensemble au profit de la Ville de Montreuil | |
| DEC2019_052 | Citoyenneté | Convention de mise à disposition d'un bien immobilier du domaine privé de la Ville au profit de l'association Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles de Seine Saint-Denis (CIDFF 93) | 26/11/18 |
| DEC2019_053 | Citoyenneté | Convention de mise à disposition d'un bien mobilier du domaine privé de la Ville au profit de l'association Institut de Victimologie | 11/12/18 |
| DEC2019_054 | Bâtiments | Réforme et aliénation des mobiliers communaux | 03/01/19 |
| DEC2019_055 | Finances | Clôture de la régie d'avances pour l'organisation de manifestations et réceptions de la municipalité et toutes manifestations artistiques et sportives | 29/11/18 |
| DEC2019_056 | Finances | Modification de la création d'une régie de recettes au Centre Social Bel Air- Grands Pêcheurs | 29/11/18 |
| DEC2019_057 | Espaces Publics | Sollicitation d'une subvention auprès du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) pour le projet de sécurisation du groupe scolaire Daniel Renoult | 15/01/19 |
| DEC2019_058 | Tranquillité Publique | Sollicitation d'une subvention auprès du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) pour le projet de développement de la vidéoprotection urbaine Boulevard La Boissière | 17/01/19 |
| DEC2019_059 | SACOP | Attribution du marché n°2019S00006 pour l'acquisition, la mise en place et la maintenance d'une solution logicielle pour la gestion d'accueil et de file d'attente, avec distribution de tickets à la société QMATIC FRANCE, sise 30 rue Eugène Flachat, 75017 PARIS, pour un montant maximum de 200 000 € HT sur toute sa durée. Marché conclu pour 1 an à compter de sa notification, renouvelable 3 fois. | 21/01/19 |
| DEC2019_060 | Secrétariat Général | Renouvellement de l'adhésion à l'Association Ville et Banlieue (A.M.V.B.F) | 24/01/19 |
| DEC2019_061 | SACOP | Attribution de l'accord-cadre « Travaux d'extension et à la maintenance du dispositif de vidéo protection de la Ville » à la société SATELEC sans montant minimum et un montant maximum de 2 000 000 € HT sur la durée totale du marché soit 1 an reconductible 3 fois, sans que sa durée totale ne puisse excéder quatre ans | 24/01/19 |

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire déclare la séance levée à 01h35,

Fait à Montreuil, le 13 février 2019

Pour le Maire, par délégation
La Directrice Générale Adjointe,
Véronique TARTHE LOMBARD



Secrétaire de séance

Madame CLASTRES-MEHEUX